

*Jugement
de la Regen-
ce,*

II. Après que Messieurs de Villeroy & de Matignon furent partis, la Regence examina le cinq Octobre la protestation que nous venons d'insérer; les jours precedents les plus zéléz au parti Prussien la communiquerent au Sr. Meternich, & lui demanderent son sentiment, afin que dans la deliberation ils ne s'éloignassent pas du devoiement qu'ils lui avoient promis. Ces Magistrats declarerent que cette protestation étoit injurieuse à leur autorité; qu'étant injuste & contraire au droit public, ils défendirent de l'enregistrer.

*Memoire
de Mr de
Puizieux à
Mrs. de Neu-
chatel.*

III. Le train que prenoient les affaires de Neuchatel, & les ordres que le Roienvoya à Mr. le Marquis de Puizieux son Ambassadeur extraordinaire en Suisse, obligea ce Ministre de faire presenter le onze Octobre le Memoire ci-joint au Gouverneur, Conseil d'Etat de Neufchatel, & aux quatre Ministraux, Conseil & Communauté de la Ville de Neufchatel; voici en quels termes il étoit conçu.

MESSIEURS,

Vous devez vous être aperçus que le Roi mon Maître est demeuré dans une exacte impartialité, tant que Sa Majesté a pû croire que vous ne songiés à décider sur la succession de Neufchatel qu'en faveur d'un de ses Sujets, qui ont seuls des droits legitimes, & que vous ne vous écarteriés point dans le cours de cette affaire de vos anciens usages & pratiques; mais le Roi ayant appris qu'il ne s'agit plus chez vous de prononcer suivant les loix; qu'on designe chaque Juge par le parti qu'il a presque ouvertement embrassé: que le